

Forum de ce numéro (pages 3 à 14)

Relation hommes-femmes: où en sommes-nous aujourd'hui?

Editorial

Constitution fédérale et lois non appliquées

Une disposition constitutionnelle ou légale peut prendre du temps à être transcrite dans les faits. Petite excursion en marge de l'égalité entre hommes et femmes.

L'AVS, une des revendications de la grève générale de 1918, est entrée dans notre charte fondamentale en 1925 et dans la loi en 1948. Et en 2016, elle ne remplit toujours pas le mandat constitutionnel assigné aux rentes de vieillesse et de retraite, soit garantir le maintien du niveau de vie antérieur de manière appropriée; cet objectif est toujours hors d'atteinte pour un nombre croissant de retraitées surtout (les femmes ont des plus petites rentes que les hommes, - 37% en moyenne), d'autant plus que les rentes de l'AVS n'ont plus progressé depuis le milieu des années 70.

Le duo Thatcher-Reagan est passé par là, donnant naissance à un fléau que rien ne semble pouvoir arrêter et qu'on appellera par la suite néo-libéralisme. Aujourd'hui, notre assurance sociale phare non seulement ne progresse plus, mais elle est guettée par la régression, avec un conseiller fédéral PS (un socio-libéral) à la manœuvre. Et pensons à l'assurance ma-

ternité, au service civil qui ont aussi été des postulats centenaires dont l'application présente des lacunes (les femmes au foyer sont exclues) ou est remise en cause (les fanas de l'armée sont jaloux de l'engouement pour les civilistes).

On pourrait multiplier les exemples, notamment au niveau de l'application des lois. Faut-il rappeler le cas emblématique de l'initiative des Alpes? Acceptée en 1994, elle demandait la limitation des passages de camions dans les Alpes et le transfert des marchandises de la route au rail; or, 22 ans plus tard, la volonté populaire exprimée dans les années 90 et concrétisée par une loi fédérale en 2008 n'a toujours pas été respectée; pis, le creusement d'un deuxième tube routier sous le massif du Gothard a récemment passé la rampe du peuple et des cantons!

L'initiative de Franz Weber sur les résidences secondaires, qui proposait de limiter celles-ci à 20% du parc immobilier communal, est encore dans toutes les mémoires. Acceptée en mars 2012, elle a donné lieu à un projet de loi taillé sur mesure pour les promoteurs – les maquereaux des cimes blanches dénoncés par l'écrivain Maurice Chappaz – dont la conseillère nationale vaudoise Adèle Thorens (Les Verts) a dit: «La loi d'application n'est qu'une liste d'exceptions précisant dans quelles conditions il reste possible de construire des résidences secondaires dans les communes en possédant déjà plus de 20%». Ce n'est que sous la menace d'un référendum que le parlement avait finalement accouché d'une loi qui respectait la volonté populaire, les auteurs de l'initiative se déclarant de leur côté prêts à renoncer à l'arbitrage du peuple tout en restant vigilants sur le terrain.

L'accès aux rives des lacs et des cours d'eau relevant du domaine public a suscité nombre de lois et règlements aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal, mais ces dispositions ne sont la plupart du temps elles non plus pas appliquées. Même topo pour ce qui est de la corruption: il y a peu de condamnations

Ce dont les femmes rêvent

Elles veulent l'égalité des salaires
Les mêmes chances de carrière
Des tâches ménagères partagées
Les mêmes orientations professionnelles
Etre pompiers ou banquières
Pilotes de chasse ou plombières
Mères au foyer, ou sans enfants
Elles désirent s'habiller librement
Etre libres de leurs mouvements
Ne plus subir aucune contrainte
Elles rêvent de vivre en paix
Tout simplement.

Emilie Salamin-Amar

de sociétés ou de particuliers en Suisse; la législation est là aussi amplement suffisante, mais peu ou pas appliquée, relèvent les juristes.

Ce florilège ne montre que la pointe de l'iceberg du non-respect des dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires. Il faudrait y ajouter la dernière trouvaille des libéraux qui nous gouvernent et dominant nos parlements et administrations:

la confection de lois qui ne servent à rien ou sont inapplicables, comme celles régissant le démarchage téléphonique ou les appels publicitaires ou la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHAND), laquelle ne compte pas les restaurants, par exemple, au nombre des bâtiments ou installations destinés au public...

On le voit, la démocratie-témoin a encore bien à faire.

Fritz Tüller

LE BILLET DE PHILIPPE JUNOD

VORACITÉS OBSCÈNES

Il y a quelque chose de pourri au royaume... de la finance. Sans même parler des spéculateurs et autres margoulin qui, profitant du système, s'engraissent sur le dos du peuple, on ne peut que s'étonner des réactions provoquées par l'initiative demandant de limiter les salaires des patrons d'entreprises. En effet, le seul argument qu'on nous sert pour justifier ces rémunérations proprement indécentes est qu'il y aurait là le moyen d'assurer la qualité du casting. Comme si tous les intéressés ne pensaient qu'à l'argent. Les meilleurs seraient donc les plus voraces?

Passe encore pour les dirigeants de firmes commerciales dont le premier but est de faire du fric. Mais la Poste? Les CFF? Swisscom? La privatisation sauvage a-t-elle définitivement détruit la notion de service public? La seule motivation de ces Messieurs et Dames est-elle l'appât du gain? La vocations pour des postes à responsabilité civique ne joue-t-elles plus aucun rôle dans les candidatures? Et, question annexe, lorsque on a acheté villas de rêve, voitures de luxe, breloques de collection et croisières prestigieuses, que peut-on bien faire de tant d'argent, sinon le planquer dans des paradis fiscaux? Après avoir cité Shakespeare, il ne reste qu'à convoquer le héros de Molière, Harpagon...

Liberté

- As-tu croqué dans un fruit
au lieu de glisser une pizza au four?
- As-tu fredonné une mélodie
au lieu de glisser un disque dans un lecteur CD?
- As-tu marché à travers champs ou à travers bois
au lieu de suivre un sentier ou une route?
- As-tu fait un voyage
au lieu de choisir un canal TV?
- As-tu parlé avec ton voisin
au lieu de compter tes amis sur Facebook?
- As-tu ouvert un livre
au lieu de chercher un site par Google?
- As-tu parlé à un inconnu
au lieu de respecter l'organigramme de l'entreprise?
- As-tu mis quelques fleurs dans un vase
au lieu de t'amuser à l'écran avec Wordart?
- As-tu souhaité bon anniversaire à ta fille
au lieu de suivre la hiérarchie de tes dossiers informatiques?
- As-tu assemblé quelques laines par couleurs pour les tricoter
au lieu de commander un pull sur catalogue?
- T'es-tu assis sur un banc dans un parc
au lieu de courir prendre le bus de 18h07?
- As-tu regardé les vagues au bord du lac
au lieu de regarder tourner la machine à laver?
- As-tu dessiné sans respect des carrés
au lieu de suivre le chablon des lignes?
- As-tu choisi des habits de couleurs vives
au lieu d'obéir comme une fashion victim?

Mireille Grosjean

L'espéranto, garantie pour les cultures locales

Selon l'UNESCO, la moitié des plus de 6000 langues du monde disparaîtra d'ici la fin de ce siècle.

Pourquoi est-ce un problème? En plus de l'injustice sociale qui se produit lorsque la langue maternelle de quelqu'un est méprisée, il est nécessaire d'être conscient du fait que les diversités biologique et linguistique sont inséparables, interconnectées et interdépendantes. De la perte de la diversité linguistique, il résulte une perte de connaissances traditionnelles essentielles à la biodiversité durable, nécessaires à la vie. «*Quand une langue meurt, nous perdons une grande richesse intellectuelle, un peu comme si on lâchait une bombe sur le musée du Louvre.*» (Ken Hale, linguiste étatsunien).

La langue neutre espéranto, conçue comme langue internationale, est une véritable garantie pour les cultures locales contre l'influence monopolistique de seulement une ou deux langues ethniques érigées unilatéralement en langues internationales. Les espérantistes ne veulent faire disparaître aucune langue, ils veulent que toutes les langues continuent d'exister au nom du respect des droits linguistiques de chacun et que règne la justice linguistique dans la communication internationale.

forum : Relation hommes-femmes: où en est-on aujourd'hui?

Un constat accablant: les hommes n'ont pas le temps!

L'article 8 de la Constitution fédérale est précis: «*L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.*» Voilà qui est clair... et pas appliqué!

Pour aborder le thème des relations hommes-femmes, nous avons contacté de nombreuses personnes. Presque toutes les femmes nous ont répondu affirmativement. En revanche, débâcle du côté des hommes: ils n'ont pas le temps ou n'ont pas daigné nous répondre! Heureusement, deux hommes faisant partie de notre comité rédactionnel ont spontanément accepté de s'exprimer.

Certains esprits mal intentionnés prétendent que *l'essor* distille une pensée unique. C'est faux car nous prenons la peine pour chaque forum de faire appel à des personnalités engagées dans des partis de droite. C'est malheureusement très rare que nous recevions une contribution.

Mais revenons à notre forum. Nous avons la conviction qu'il aborde tous les thèmes des relations entre les hommes et les femmes. Les articles rédigés contiennent quelques répétitions mais celles-ci, loin d'être un inconvénient, permettent de connaître les préoccupations des auteur-e-s. Comme d'habitude, les citations, intégrées pour alléger la présentation, ont été choisies par le rédacteur responsable.

Nous partageons ce principe intangible proclamé par Michel Rocard, ancien Premier ministre français: égalité absolue de la femme et de l'homme en matière d'identité, de dignité, de droit ou de respect mutuel malgré l'évidence d'une différence biologique que l'on ne saurait nier ni mettre en cause.

Rémy Cosandey

Qu'il est long le chemin de l'égalité!

En parcourant l'excellent journal *Femmes d'ici et d'ailleurs*, j'ai pris connaissance de différentes réalités qui m'ont fait hérissier le poil. Nous sommes encore à des années-lumière d'une égalité entre les hommes et les femmes. Quand y parviendrons-nous? Un jour, sans aucun doute. Mais il faudra attendre encore bien longtemps avant que la chose se fasse. Je vous livre ci-après quelques exemples frappants relevés dans ce magazine, afin de prendre conscience du fait que la route est encore bien longue.

Saviez-vous qu'en Afrique du Sud, une bourse d'études réservée aux jeunes filles vient d'être mise en place. Mais, deux conditions sont à remplir pour obtenir cette aide financière: avoir de bons résultats scolaires et être vierge!

Au Pérou, entre 1996 et 2000, 331'600 femmes ont été stérilisées et 25'590 hommes ont subi une vasectomie afin de lutter contre la surpopulation dans ce pays.

Avortement: les six pays les plus restrictifs. A Malte, la peine encourue est de dix-huit mois à trois ans de prison. Au Salvador, deux à huit ans de prison. Au Nicaragua, les femmes sont passibles de huit ans de privation de

liberté. Au Chili, trois ans de prison pour la femme avortée, et l'incarcération pour les hommes ayant pratiqué les avortements. En République Dominicaine, l'avortement est considéré comme un délit. Enfin, au Vatican l'interdiction de cet acte est totale, car on estime que l'avortement est pire que le viol! Par contre, nous ne connaissons pas la position de l'Eglise concernant les viols perpétrés sur les femmes, comme sur les hommes.

En Nouvelle-Zélande, les journalistes présentes à l'antenne sont priées d'adopter des tenues moins glamour, de préférer chemise et pantalons, et de cacher leurs bras. L'objectif annoncé est de ne pas distraire les téléspectateurs qui seraient plus enclins à se focaliser sur leur physique que sur leur parole.

En France, au Festival d'Angoulême, aucune femme primée cette année lors de la remise des prix aux auteurs de BD. Les lauréats étaient tous des hommes.

Dans le monde: l'Unicef annonce que 200 millions de femmes et de filles sont victimes chaque année de mutilations génitales.

En Turquie, un salon de mode féminine vient de clore ses portes. De lon-

gues robes, des foulards, des tuniques à manches longues. Une mode, dite faite pour les femmes discrètes, pudiques, répondant aux normes vestimentaires préconisées par la religion musulmane, mais qui s'adresse également aux femmes évangélistes, juives ou mormones. Ces très beaux modèles sont distribués par plusieurs grandes marques multinationales implantées un peu partout dans le monde. Une seule exception: la France, à cause de son statut légendaire d'Etat laïc.

Alors, avant de parler d'égalité des sexes, il faudrait peut-être s'interroger sur la position de la femme dans cette société qui passe son temps à rétropédaler. C'est dur d'avancer à contre-courant dans un monde fait par et pour les hommes. Mais un jour, à force de ténacité, le sexe dit faible finira bien par prendre la place qui lui est due. Elle sera enfin reconnue comme l'égale, en droit, de l'homme, non pas uniquement dans des décrets ou des lois, mais également dans la vie de tous les jours. C'est une question de temps, d'évolution des êtres et des mœurs. Alors, patientons, mais pas trop longtemps!

Emilie Salamin-Amar

Famille et égalité: un contrat pour la vie...

L'égalité entre les femmes et les hommes, après un siècle de lutte féministe entre la fin du 19^e siècle et le début du 21^e, est en grande partie acquise au niveau des lois, des droits et des devoirs. Le droit de voter, de travailler et d'ouvrir un compte en banque sans l'accord de son mari, de jouir pleinement de son salaire qui doit être égal à celui de l'homme effectuant le même travail, le droit à l'interruption volontaire de grossesse et le congé maternité: lutte après lutte, les femmes ont obtenu le droit de disposer de leur corps, de leur force de travail et par conséquent (enfin) de leur vie! Et pourtant, 45 ans après avoir obtenu les mêmes droits politiques, 35 après l'inscription de l'égalité dans la Constitution fédérale et 20 ans après la mise en œuvre de la loi sur l'égalité qui en découle, les femmes n'occupent toujours pas la même place dans la société que les hommes. Leur poids économique est bien plus faible, leur représentation politique est à la peine et elles assument toujours les trois quarts des tâches de soins à la famille... Si les femmes ont gagné la bataille de l'éducation (elles sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à obtenir un titre universitaire), elles perdent du terrain dès qu'elles vivent en couple, et plus encore lorsqu'elles deviennent mères.

L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain.

Stendhal

C'est l'organisation inégalitaire entre travail rémunéré et non rémunéré qui pénalise les femmes et freine leurs chances sur le marché du travail et dans la progression de leur carrière, respectivement de leur salaire. Elles continuent en effet à assumer l'essentiel des tâches domestiques, tandis que les

hommes assurent les deux tiers du revenu de la famille. Nous avons développé un modèle de travail en Suisse que pratiquent largement les générations actives: le travail à temps partiel quasi exclusivement féminin. Le modèle familial helvétique est devenu Monsieur travaille à 100% et Madame à 50%. Ce modèle n'est que rarement questionné et les femmes continuent à sacrifier leurs chances de carrière et de progression salariale pour assurer l'essentiel de la prise en charge des enfants et des tâches domestiques. 60% des femmes en effet travaillent à temps partiel aujourd'hui en Suisse (dont plus de 80% des mères) selon l'OFS, alors qu'il n'y a que 16% des hommes qui ne connaissent pas le travail à plein temps. L'impact des enfants sur le parcours des mères est spectaculaire, alors qu'il est pratiquement inexistant sur celui des pères. L'ironie des statistiques montre au contraire que plus un homme a d'enfants, plus son salaire augmente... Est-il nécessaire de décrire ce qui se passe avec les femmes dans la même situation?

Facteur de pauvreté

La Suisse a perdu l'envie d'avoir des enfants: l'indice conjoncturel de fécondité a chuté entre 1970 et 2008 de 2,1 à 1,5 enfants par femme. Ce qui fait de notre pays l'un des moins féconds du monde, en dessous de la moyenne de l'OCDE qui se situe à 1,6. Seules la France et l'Islande s'approchent de l'indice de 2,1 qui permet le renouvellement des générations.

Mais il y a plus grave. Avoir des enfants devient un facteur de pauvreté. Selon le dernier rapport de l'Office fédéral de la statistique, il y a deux situations qui mènent dangereusement à l'aide sociale: vivre dans un foyer monoparental ou dans une famille de trois enfants et plus. Le lien n'est plus à établir: plus de la moitié des enfants qui bénéficient de l'aide sociale ne vivent pas avec leurs deux parents, alors qu'ils ne représentent qu'un sixième du total des enfants.

Une politique familiale solide est donc indissociable d'une bonne politique d'égalité. J'avais l'habitude de dire, à mon entrée en fonction en 2008, que l'on ne réaliserait pas l'égalité sans une bonne politique familiale. Aujourd'hui, je rajouterais *et inversement*. En effet, si l'on veut éviter que le fait d'avoir des enfants devienne un risque de pauvreté dans notre pays, il est indispensable de permettre à chaque individu, à chaque parent de marcher sur ses deux pieds et de ne pas dépendre économiquement de l'autre. A l'heure où une union sur deux passera par une séparation, cette dépendance peut s'avérer très dangereuse, non seulement pour les individus, mais également pour les finances publiques.

Les femmes n'ont pas tort du tout quand elles refusent les règles de vie qui sont introduites au monde, d'autant que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles.

Michel de Montaigne

Un pouvoir d'achat qui s'érode

Depuis une vingtaine d'années, dans tous les pays de l'OCDE, le pouvoir d'achat des ménages sans enfant s'accroît, alors que celui des familles s'érode. Dans le canton de Neuchâtel, 27% des familles monoparentales ont recours à l'aide sociale. Or, les pays qui permettent une bonne conciliation famille-travail avec une approche de réinsertion systématique sur le marché du travail, sont les moins touchés. Ce sont surtout les pays scandinaves. Si l'on veut éviter de créer des poches de pauvreté, il faut absolument offrir la possibilité aux deux parents de concilier une vie professionnelle active avec une vie de famille. Le temps où le mariage était une sécurité économique pour les femmes appartient définitivement au passé. La notion de famille n'a cessé d'évoluer et regretter le nombre de divorces ou l'immuabilité du mariage ne

fait en rien avancer les politiques sociales.

De la famille nombreuse du début du 20^e siècle à celle, nucléaire avec deux enfants, des années d'après-guerre, à la famille monoparentale ou recomposée d'aujourd'hui, la cellule de base de la société est en constante mutation et elle doit être appréhendée aujourd'hui dans toute sa diversité, du point de vue des individus et non plus comme une entité immuable. Les modèles familiaux ne font que suivre les modèles économiques, que cela nous plaise ou non. L'organisation agricole est devenue société industrielle puis société de services. Grâce aux progrès de la médecine, la mortalité infantile a quasiment disparu, tandis que la contraception permettait l'émancipation des femmes. Ces bouleversements ne pouvaient qu'entraîner une réorganisation fondamentale de la société. L'émancipation et la formation des jeunes filles les éloignent des tâches traditionnelles de soin aux autres membres de la famille, alors que les hommes perdent leur statut d'unique apport économique extérieur.

Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours.

Benoîte Groult

Dans les années 90, on a vu fleurir en Suisse ce nouveau modèle familial «bourgeois contemporain» (100%/50%). Moins d'une femme sur quatre, aujourd'hui, quitte son emploi à la naissance du premier enfant. Or, ce modèle, unique au monde, arrange tout le monde (ou presque, à court terme): il permet aux collectivités publiques un investissement modéré dans l'offre d'accueil des enfants, il garantit une certaine flexibilité de la main d'œuvre féminine et il donne aux mères le sentiment de bien concilier vie familiale et professionnelle. Enfin, il ne bouscule pas trop la répartition traditionnelle des tâches entre hommes et femmes, ni des rôles au sein de la famille.

Un modèle inégalitaire

Considéré par beaucoup comme la panacée, ce modèle est pourtant LE principal responsable de la persistance de l'inégalité en Suisse. Les mères paient le prix fort de ce modèle «néo-traditionnel», comme leurs mères ont payé, avant elles, plus durement encore, leur manque de formation. Si la dépendance économique ne les avait pas préoccupées auparavant, elles vont en faire la cruelle expérience au détour d'un divorce et surtout lorsqu'elles auront atteint l'âge de la retraite.

Autre effet pervers: ce phénomène «choix» du temps partiel n'est pas distribué de façon homogène d'un milieu social à l'autre. Les femmes ayant un statut socio-économique plus élevé se retirent moins du marché du travail après la naissance de leurs enfants. On constate en effet que les femmes ayant une formation tertiaire sont les plus nombreuses à travailler à un pensum de 51-90% (26%) avec un enfant de moins de 5 ans, alors que les femmes n'ayant qu'une formation primaire sont plus de 50% à ne pas travailler du tout dans le même cas de figure. Le petit temps partiel (1-50%) semble être privilégié par les femmes qui ont une formation secondaire, même quand les enfants sont plus âgés. Enfin, le retour à une activité à plein temps, lorsque les enfants deviennent adultes, semble être plus aisé ou plus apprécié par les femmes qui ont une formation tertiaire. Autrement dit, plus une femme est formée plus elle est insérée sur le marché du travail. Ce phénomène accroît l'inégalité dans la répartition des richesses, les femmes au statut social plus élevé continuent à travailler beaucoup et caracolent dans leur carrière, alors que celles moyennement ou pas formées du tout, travaillent peu ou pas et prennent de gros risques pour l'avenir.

Repenser la solidarité

La famille a un nouveau visage, il est temps de prendre acte de la réalité et de l'accompagner. Il s'agit là d'une responsabilité collective et sociale.

De la même manière que l'on a réalisé la solidarité avec les personnes âgées au sortir de la Deuxième Guerre mondiale en créant l'AVS, il est nécessaire de repenser cette solidarité à l'égard des enfants. Se souvient-on des débats et arguments des opposants de l'époque à l'assurance vieillesse et survivants? Nombre de Suisses pensaient alors que l'Etat n'avait pas à soutenir les personnes âgées et que c'était naturellement à leurs enfants, devenus adultes, qu'incombait ce devoir. Un tel discours paraît aujourd'hui totalement incongru, c'est pourtant le même que l'on entend de la part des opposant-e-s à tout investissement public dans le domaine de la prise en charge des enfants. L'AVS, créée en 1946, a déplacé une grande partie de la pauvreté sur les enfants (ils représentent un tiers de tous les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse). Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse est l'un de ceux qui consacrent le moins de moyens à l'accueil extrafamilial: 0,2% de son PIB contre quatre fois plus pour la Suède ou la Norvège, trois fois plus pour la France, deux fois plus pour l'Allemagne. Elle se retrouve en queue de peloton en compagnie des pays du sud de l'Europe. Cette pingrerie de nos autorités politiques (cantonales, communales et fédérales) a un effet exponentiel sur les classes les plus défavorisées, ou pire sur des classes moyennes qui risquent de tomber dans la précarité.

L'homme et la femme pour être bons ont besoin des mêmes choses: savoir, justice et sagesse.

Platon

Nous sommes face à un enjeu de société qui fera assurément débat ces prochaines années et très prochainement déjà, à l'occasion des discussions sur la réforme des retraites...

Nicole Baur,
déléguée à la politique familiale et à l'égalité du canton de Neuchâtel

La loi sur l'égalité a 20 ans: où en sommes-nous aujourd'hui?

Le 14 juin 1981, la Constitution fédérale avait fait de l'égalité des salaires un élément particulièrement prépondérant et stable de l'égalité entre les sexes en la consacrant explicitement. Toutefois, les effets de ce principe sur la réalité salariale des femmes n'ont que très partiellement tempéré les discriminations. Pour les femmes, la ségrégation sexuelle dans le marché du travail reste omniprésente: 20% de salaire en moins que les hommes, postes précaires, temps partiels et retraites à la baisse.

Alors que les travailleuses étaient déjà particulièrement réticentes à faire valoir des prétentions en justice, le législateur suisse a renoncé, à l'époque, à se doter d'une autorité compétente pour lui faire conduire une enquête ou déposer plainte en cas d'indices de discrimination, à l'image de ce qui se fait aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. Pour remplir le mandat constitutionnel, le législateur a préféré édicter une loi sur l'égalité (LEg) assortie de règles procédurales et d'encourager l'invocation de l'égalité et sa mise en œuvre par le biais du contentieux judiciaire et de l'autonomie privée. En 2006, soit dix ans après son entrée en vigueur, l'efficacité de la LEg était d'ores et déjà remise en cause.

Dans le secteur privé, où les actions sont rares en raison du manque de transparence sur les salaires et de la peur des licenciements, la LEg n'a que faiblement contribué à résorber la discrimination salariale. La loi ne prévoit pas qu'il puisse exister une autorité qui veille sur l'application de la norme constitutionnelle. Tout repose sur l'invocation du droit de recours subjectif des femmes qui, bien souvent, renoncent à tenter une action. En outre, les sanctions restent légères de sorte que certains employeurs privés ne sont guère incités à remédier aux discriminations malgré un certain nombre de procès exemplaires qui ont eu des résultats positifs. Par ailleurs, la maxime inquisitoire et l'administration des preuves sont perçues comme défailtantes, les conditions pour rendre une justification crédible semblent, quant à elles, très difficiles à réaliser dans la pratique.

Vers quelles améliorations?

Outre l'approche judiciaire prévue par la LEg, la Confédération, les cantons et les communes ont pris ces dernières années différentes mesures contre les discriminations salariales. La plus convaincante aura été celle effectuée dans le cadre du contrôle des marchés publics où la Confédération s'engage à ne signer des contrats qu'avec des entreprises qui respectent l'égalité salariale et qui recommandent aux soumissionnaires de faire une déclaration spontanée. Depuis l'année 2015, les contrôles effectués par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) ont été multipliés par dix (30 contrôles par année en 2015). Malgré l'augmentation spectaculaire de ces contrôles, cette démarche reste néanmoins limitée car, excepté le domaine des marchés publics, le BFEG ne dispose pas de compétences de contrôle et de mise en application en la matière. Seule une petite partie de la multitude d'entreprises auxquelles la Confédération attribue des mandats est contrôlée. Par ailleurs, l'effet préventif sur les employeurs privés en dehors des contrats touchant l'Etat reste faible.

La femme serait vraiment l'égal de l'homme le jour où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente.

Françoise Giroud

Face à ces insuffisances, les initiatives politiques et parlementaires ont été nombreuses. Dans le cadre du programme de législature 2011-2015, le Parlement a requis du Conseil fédéral qu'il soit désormais tenu de se fixer comme objectif de renforcer les mesures de lutte contre la discrimination salariale. Dans un premier temps, celui-ci a misé sur une approche incitative proposée par les partenaires sociaux en développant le Dialogue sur l'égalité des salaires dans le but de faire participer une centaine d'entreprises à l'évaluation salariale sans que l'Etat n'ait de mesures spécifiques à prendre. Instauré dès 2007 pour cinq ans, cet instrument incitatif s'est ré-

véélé cependant décevant car il n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Seules 51 entreprises, dont la moitié appartenait à l'Etat ou en étaient proches, ont participé à la démarche.

Vers des instruments contraignants mais toujours insuffisants...

Face à ce constat d'échec du contrôle volontaire, le Conseil fédéral s'est donc ensuite orienté sur les outils contraignants proprement dits en présentant le 18 novembre 2015 un avant-projet de révision de la LEg assorti des axes suivants:

- instauration d'un *seuil* avec l'obligation d'effectuer des analyses de salaires internes pour les entreprises avec 50 travailleurs et travailleuses et plus en moyenne annuelle;
- utilisation d'une *méthode d'analyse des salaires* reconnue telle que l'analyse de régression – sur laquelle repose l'instrument *Logib* – est la pierre angulaire méthodologique de la procédure de contrôle;
- contrôle de l'analyse par des *organes de contrôle externes* (réviseurs agréés ou partenaires sociaux) soumis à des exigences spécifiques. Par ailleurs, le projet prévoit l'obligation pour les entreprises cotées en bourse de faire figurer l'analyse dans l'annexe au bilan. Pour les entreprises non cotées, une simple information des résultats aux travailleuses et travailleurs suffit.

Obligation de contrôler, autorité indépendante et transparence salariale

Cet avant-projet du Conseil fédéral a bien pour avantage de lever enfin le tabou des mesures contraignantes. Toutefois, la discrimination en matière de salaires reste souvent non reconnue et les instruments préconisés risquent bien de rester largement insuffisants. Plusieurs études démontrent en effet que les législations contre les discriminations salariales ont plus d'efficacité lorsque les organes de contrôle disposent de suffisamment de compétences. Pour aller plus loin et compte tenu de l'expérience observée dans les pays voisins, trois mesures pourraient être pro-

forum : Relation hommes-femmes: où en est-on aujourd'hui?

posées en se fondant sur l'approche de contrôle pour pouvoir obtenir des impacts concrets: *l'obligation de procéder à des contrôles réguliers des salaires*, la création d'une *autorité de contrôle indépendante pour l'égalité salariale* et une *transparence salariale* claire et interne.

Le Conseil fédéral doit aujourd'hui clairement aller plus loin car les instruments de contrôle contraignants

de l'égalité salariale sont aujourd'hui largement documentés et légitimés, y compris par les entreprises. En effet, dans le cadre d'une récente étude auprès des acteurs du monde économique, 63% des entreprises admettaient ne pas avoir effectué d'analyses salariales alors que 50% d'entre elles considèrent que les mesures étatiques sont désormais nécessaires. Parce que les discriminations salariales ne sont pas des phénomènes résiduels

ou anciens et qu'elles demeurent un mécanisme quotidien qui situe les hommes et les femmes dans un rapport d'inégalité criant, il est aujourd'hui nécessaire de saisir l'opportunité de ces instruments pour agir.

Cesla Amarelle
Conseillère nationale, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel

Quelle égalité entre femmes et hommes au sein de l'Eglise catholique?

Lorsqu'il m'a été demandé un article sur l'égalité entre femmes et hommes, mon interrogation s'est portée sur le rôle de l'Eglise catholique, très hiérarchisée, avec à sa tête un pape décrété pas moins que saint et dans laquelle les hommes détiennent les rôles de pouvoir. Quels archétypes de la femme une telle Eglise véhicule-t-elle?

Hypocrisie de l'Eglise catholique

Jean-Paul Marchand, philosophe et auteur de «La femme, l'avenir de l'homme», se demande pourquoi les évêques, s'ils se penchent enfin sur le divorce et les homosexuels, n'en font pas autant sur la question beaucoup plus importante du rôle de la femme dans l'Eglise. Constatant que cela est d'autant plus universel ou «catholique» puisqu'elles représentent plus de la moitié de l'humanité. Il constate que le catholicisme ne se distingue malheureusement pas des autres religions sur ce chapitre, qui véhiculent le même genre d'hypocrisie injustifiable et il fait remarquer que Jésus était entouré de plusieurs femmes. Les évêques lui font penser à ces pharisiens que Jésus a critiqué dans le Nouveau Testament, à qui il reprochait de s'accrocher aux lois à la lettre, plutôt que de manifester une ouverture d'esprit et d'humanité envers les gens. En conclusion J.-P. Marchand considère que «*La discrimination contre la femme est peut-être le crime contre l'humanité le plus dramatique et le plus répandu.*» L'Eglise serait certainement plus ouverte et dynamique si les femmes avaient les mêmes droits que les hommes. Ce serait un signe de renouveau qui ferait

rebondir la pratique religieuse, aujourd'hui en déclin.

Ils sont au pouvoir, elles sont au service

C'est le sous-titre du livre «Le Déni» coécrit par Alice Chablis et Maud Amandier. L'élément déclencheur qui a amené Maud Amandier à écrire ce livre a été «l'affaire de Recife en 2009 qui concerne une enfant violée et enceinte, dont la mère et le médecin qui a pratiqué l'intervention volontaire de grossesse ont été excommuniés». Les auteures, qui écrivent sous des noms d'emprunt, ont voulu lever le voile sur des questions taboues qu'elles se posaient et auxquelles l'Eglise ne répond pas. Comment l'Eglise a-t-elle développé le concept de la virginité de Marie? Pourquoi les femmes n'ont-elles pas accès au clergé? Pourquoi imposer le célibat aux prêtres?

Se basant essentiellement sur les discours et les écrits des papes, de Grégoire XVI au pape François, elles dénoncent «l'exclusivité du pouvoir masculin dans l'Eglise, la supériorité du masculin sur le féminin et l'infériorisation des femmes.» Un exemple parmi d'autres concerne la figure de Marie, «un modèle impossible, car vierge et mère s'excluent l'une l'autre» mais qui «reste pourtant l'archétype de la dignité de la femme pour l'institution.» Elles constatent que si Jean-Paul II a consacré une cinquantaine de sujets d'audiences pontificales à Marie et toute une encyclique sur la dignité de la femme, il n'a rien écrit sur la dignité de l'homme ni autant de sujets d'audiences papales sur Joseph. S'il parle d'une humanité

féminine, il ne parle pas en parallèle d'une humanité masculine. Et alors qu'il affirme que le salut dépend du «mystère de la femme»: vierge-mère-épouse. Il fait peser sur les épaules des femmes une tâche un peu lourde, alors qu'il ne propose pas aux hommes le même triple rôle de «puceau-père-époux.» Les deux auteures dénoncent également la culture du secret et les mensonges, notamment liés à la pédophilie. L'effort des évêques de cacher ces crimes explique l'ampleur des scandales quand ils sont révélés. L'institution qui se veut gardienne des mœurs a systématiquement protégé ses prêtres sur cette question.

Jusqu'ici les possibilités de la femme ont été étouffées et perdues pour l'humanité et il est grand temps dans son intérêt et dans celui de tous qu'on lui laisse enfin courir toutes ses chances.

Françoise Giroud

En conclusion elles estiment que cette impossibilité de l'Eglise d'accompagner les progrès des sciences et du droit, d'intégrer les questions et les efforts du monde, vient d'un pouvoir masculin qui s'origine en Dieu et qui, par conséquent, ne se remet pas lui-même en question.

Anne-Lise Lager

Des inepties de ces «arriérés du bulbe»

Outre les musulmans, les deux autres catégories sollicitées en vain par Rémy Cosandey étaient donc les hommes et les personnalités de droite. Alors, tournons notre regard du côté de Genève... Mais, en amuse-gueule, faisons d'abord un petit détour par le Valais.

Sous la rubrique «la Jeune Garde», Florence Zufferey¹ nous confie qu'on doit avoir la peau dure lorsqu'on fait de la politique. Il faut aussi, ajoute-t-elle, rester calme et sereine lorsqu'on entend des inepties. Et pourtant, elle a frôlé la crise cardiaque de rage durant un débat. Eh oui, malgré une certaine habitude de l'étalage des points de vue conservateurs valaisans, je n'arrive pas à m'habituer, dit-elle, à certaines déclarations absurdes faites la bouche en cœur. Le président du PDCVR nous a expliqué que si l'égalité n'est pas atteinte en Valais, c'est tout simplement parce que les femmes et les hommes sont naturellement différents. Et de poursuivre qu'il serait vain de tenter de le persuader du contraire, qu'à son âge il était trop vieux pour changer d'avis.

Pourtant, poursuit l'auteure de l'article, l'anthropologie et la sociologie expliquent depuis des décennies que les différences entre les genres sont socialement mises en place et ne résultent pas de prédisposition génétique. Il n'y a pas de qualités naturellement féminines qui seraient la douceur, la compréhension, la tendresse et j'en passe. Les femmes dans les entreprises amènent d'autres compétences, c'est tout simplement que leur socialisation, leur éducation et leur parcours ont été différents. Les femmes ne sont ni pires ni meilleures que les hommes, pas plus sympas, plus à l'écoute ou plus prévoyantes, elles sont pareilles!

Bon, ce monsieur, plus tard, ajoute Florence Zufferey, nous a expliqué que de toute façon la politique c'est vraiment chiant, il faut aller dans des réunions tard le soir, lire des rapports, réfléchir, etc., et que du coup les femmes sont mieux à la maison. Là ma fureur s'est mue en un mélange de perplexité et d'ahurissement. Je me suis même demandé si quelqu'un avait mis une substance hallucinogène dans mon verre...

mais non, ma voisine m'a tapé sur le bras en haussant les épaules «c'est comme ça».

Il a fallu des millions d'années à l'homme pour apprendre que la femme n'est pas une bête!

Félix Leclerc

Que faire alors? Continuer à travailler pour remplacer cette majorité en Valais. La lutte continue!

Nous voici maintenant au bout du lac. Que lira-t-on demain? se demande Lisa Mazzone, conseillère nationale (Verts, GE)². Il est des jours où l'on se demande, en lisant la presse, si l'on n'est pas en train de rêver éveillé, ou plutôt de poursuivre un mauvais cauchemar. Il en est ainsi des propos tenus par M^e Bonnant dans la *Tribune de Genève* du jeudi 4 février, suite à l'acquisition conjointe d'un appartement par le procureur général Jornot et sa partenaire, elle-même procureure. On y apprend qu'acheter un appartement en PPE, à deux, ne s'apparente en rien à l'établissement durable d'un ménage commun. (...) C'est alors qu'on arrive aux propos du membre du Conseil supérieur de la magistrature, qui nous font recracher d'un jet notre café matinal. Par une réponse à côté du sujet (...), celui-ci parvient non seulement à détourner le débat qui anime le Ministère public, mais il en profite encore pour écorcher au passage celles et ceux qui ne correspondent pas à sa vision surannée et normative: «Le fait que le procureur général aime les femmes est infiniment rassurant, un signe de vitalité et d'équilibre.» Qu'aurait donc affirmé M^e Bonnant si M. Jornot avait entretenu une relation avec un homme? Que ce dernier inquiétait par son déséquilibre et sa mollesse? Sans parler du cas où le procureur général serait une procureure générale! (...)

Passons maintenant à une autre personnalité genevoise. (...) Dès que l'on tend un micro à Christian Lüscher (PLR), on est sûr qu'il va dire une sottise, assène Huguette Junod,

dans sa chronique féministe à *Gauchebdo*³. Lors de l'émission «Forum» de lundi 5 octobre sur la RTS, à propos de la représentation des femmes, il parle de leurs «compétences», seul critère valable selon lui, et conclut par l'inutilité des quotas «puisque l'on y arrive sans ça». Le coup des compétences, poursuit la chroniqueuse, on nous le fait à chaque élection. Bon sang, comme si, du côté des hommes, on n'étais que des hommes compétents! Le problème, c'est que les listes de droite ne leur font pas assez de place. Celles de gauche, qui, en gros, alternent les hommes et les femmes, ont presque autant de représentantes que de représentants au parlement au bout du compte. Il y a donc une relation de cause à effet, contrairement à ce que prétend M. Lüscher, avec cette façon d'affirmer n'importe quoi comme des vérités indéniables (c'est l'absence de doute qui révèle les sots). (...)

Dire que les choses suivent leur cours «naturellement» (comme si la nature avait quelque chose à voir là-dedans!), c'est nier le fait que la représentation des femmes, au lieu d'augmenter progressivement, stagne ou recule. (...) Sans surprise, on constate que ce sont les partis de gauche qui favorisent davantage les femmes, l'UDC étant le dernier de la classe. Mais même à moins de 30% (il faut au minimum 33% pour compter dans les débats et les décisions), la représentation des femmes dérange nombre de machos, ceux que j'appelle «les arriérés du bulbe».

Et c'est là que nous retrouvons notre viril confrère de M. Lüscher... J'ai déjà eu l'occasion, raconte l'écrivaine genevoise, de parler du machisme insane de M^e Bonnant, qui vient de se signaler à nouveau. Le 5 septembre dernier à Conthey (VS) s'est tenue la fête annuelle de l'UDC Valais romand, avec Marc Bonnant en tête d'affiche, invité par Oskar Freysinger. L'avocat s'est exprimé sur le thème «Du bonheur d'être de droite». La droite, seule idéologie respectable en politique selon lui. Premier élément: l'homme de droite est, avant tout, un homme, donc pas une femme. L'avocat fait ainsi écho aux propos de Freysinger tenus la veille à la radio. Le politicien avait dit regretter «la dispa-

forum : Relation hommes-femmes: où en est-on aujourd'hui?

rition de la testostérone» en politique, dont la gauche – cette «mère castratrice» – serait responsable.

Tout au long de son discours, Marc Bonnant reprend à son compte ce rejet du féminin, expliquant à quel point les caractéristiques intrinsèques des femmes (leur douceur, leur convivialité, leur sens du compromis) sont «incompatibles» avec la politique, art de la guerre et de l'affrontement. Selon lui, les femmes devraient retourner à leurs «fonctions sacrales»: piano, enfants et fourneaux, au lieu d'être «magistrateuses» ou «médecinesses». Il finit par avouer «la haine absolue» qu'il porte aux féministes, «ces transsexuelles psychiques». Ce soir-là, par un mélange de références classiques, de mépris des faibles et d'humour douteux, Marc Bonnant a posé les bases de ce que doit être à ses

yeux la droite de demain: violente, patriarcale et tournée vers un leader éclairé. En résumé, l'idéologie fasciste...

La conclusion de notre chroniqueuse n'est pas sans rappeler le constat émis par l'écrivaine palestinienne Sahar Khalifa, qui s'interroge sur le pourquoi de la «grande régression qu'ont connue leurs droits (des femmes arabes, réd.) au cours des dernières décennies»⁴. Sans être aussi extrémistes, beaucoup d'hommes (et, hélas, de femmes) biffent les femmes au sein même de leur parti. La faute à qui? Aux manuels scolaires, qui favorisent les garçons et les hommes aux dépens des filles et des femmes, aux médias, qui ne leur font pas la place qui leur est due et s'intéressent davantage à leur physique ou à leur habillement qu'à leurs idées.

Des séminaires sont organisés ici et là, destinés aux politiciennes de tous les partis, pour travailler sur leur questionnement «En serai-je capable?», alors que les hommes ne se posent jamais cette question. Sollicités pour un débat, les hommes disent oui avant de connaître le sujet, alors que les femmes hésitent ou désignent un homme «qui sera plus capable de répondre». Dramatique.

«Olympe de Gouges, reviens, ils sont devenus fous!»

Fritz Tüller

¹ *Le Peuple valaisan*, 26 mars 2010.

² *Le Courrier*, 8 février 2016.

³ *Gauchebo*, 15 octobre 2015.

⁴ Femmes arabes dans le piège des images, *Le Monde diplomatique* – Août 2015.

Les femmes sont encore et toujours discriminées

Parfois, il me semble que je répète toujours la même chose: la société a été conçue par et pour les hommes, et les femmes ont toutes les peines du monde à y trouver leur place. Certes, elles peuvent continuer à envisager la vie dans le mariage, le foyer et l'éducation des enfants, obéissant à une tradition millénaire qui ne menace pas la virilité des hommes.

Les femmes ont obtenu le droit de vote au XX^e siècle seulement, après de longues luttes et un certain nombre de mortes, dont la plus symbolique est celle d'Olympe de Gouges, guillotinée à Paris le 3 novembre 1793, à 45 ans, notamment pour avoir rédigé la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. On ne supportait pas l'idée que les femmes aient les mêmes droits que les hommes. Et cela dura! Le Code Napoléon est un monument de misogynie, les filles ne recevaient pas la même éducation que les garçons, l'accès à l'université leur était interdit.

Avec l'obtention du droit de vote féminin (1919 en Allemagne, 1944 en France, 1971 en Suisse), on a pu penser que l'essentiel avait été obtenu. Il est vrai que grâce à ce droit, le premier de tous, les femmes ont pu disposer de leur fortune, ouvrir un

compte, avoir le droit de garde de leurs enfants, travailler sans l'assentiment du mari, etc. On leur a même reconnu le droit de disposer de leur corps, en légalisant le planning familial et l'avortement (1975 en France, 1995 en Allemagne, 2002 en Suisse) et en reconnaissant le viol conjugal.

Aujourd'hui, dans les pays occidentaux, les femmes peuvent étudier, embrasser toutes les carrières, faire de la politique, jusqu'au plus haut niveau. Apparemment, il n'y a donc plus de problèmes. «*Mais qu'est-ce qu'elles veulent?*» est le titre d'un film de Coline Serreau sorti en 1978. Elles veulent l'égalité en droit et dans les faits!

Parce que, malgré les progrès réalisés, les femmes sont encore et toujours discriminées. Cela commence à l'école, dont les manuels restent sexistes, et continue à l'âge adulte. Elles assument 80% des tâches ménagères et éducatives, exercent majoritairement un emploi à temps partiel (6 femmes sur 10 contre 1,6 hommes sur 10 en Suisse), ce qui a une lourde incidence sur les retraites, et elles gagnent toujours 20% de moins que les hommes. Dès qu'elles veulent monter dans la hiérarchie, elles se heurtent au «plafond de verre», elles doivent être meilleures que les hommes, sont davan-

tage critiquées, souvent moquées, voire humiliées, comme au temps des premières suffragettes.

Le harcèlement sexuel au travail est un fléau dont les entreprises commencent à mesurer le poids; la violence envers les femmes, dans les lieux publics comme privés, un malheur qui les détruit et met en danger la société. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que 35% des filles et femmes sont exposées à une forme de violence physique et/ou sexuelle au cours de leur vie; or 86% des viols ou tentatives sont perpétrés par des proches et seulement 10% des victimes portent plainte. En outre, 720 millions de filles sont victimes de mariages précoces... La liste n'est pas exhaustive.

Alors? Il reste encore beaucoup, beaucoup de travail pour que les femmes et les hommes soient égaux en droit et dans les faits, et pour construire une société juste.

Huguette Junod, écrivaine,
chroniqueuse

L'avis de deux politiciennes

Egalité hommes-femmes... un thème que l'on peut aborder sous de nombreux aspects! Le plus souvent traité, c'est l'égalité salariale, laquelle est encore loin d'être la règle, même si des progrès ont déjà été réalisés.

Il m'a paru plus intéressant de voir l'aspect relationnel. Et de prendre pour sujet les relations entre hommes et femmes dans la vie politique, cette carrière n'étant ouverte aux femmes que depuis l'introduction du suffrage féminin. Des onze femmes alors élues en 1971, leur nombre a sextuplé aux Chambres fédérales. Cependant le Parlement reste encore un fief essentiellement masculin.

Pour évaluer l'évolution des relations hommes-femmes au Parlement, j'ai pris contact avec deux conseillères nationales vaudoises socialistes de générations différentes: d'abord avec Josiane Aubert et, sur sa proposition, avec Rebecca Ruiz.

Josiane Aubert, licenciée en sciences, a fait une carrière dans l'enseignement secondaire avant de s'engager en politique en 1992. Elle a gravi tous les échelons: conseillère communale, députée au Grand Conseil, présidente du Parti socialiste, membre de la Constituante, puis conseillère nationale de 2007 à 2014, année de sa démission.

Il faut que les Assemblées soient composées d'autant d'hommes que de femmes.

Hubertine Auclert, 1885

D'environ 30 ans plus jeune que Josiane Aubert, Rebecca Ruiz, diplômée en sciences sociales de l'UNIL, est collaboratrice scientifique et criminologue. Entrée au Conseil communal de Lausanne en 1996, puis députée au Grand Conseil, elle remplace Josiane Aubert au Conseil national dès 2014. Elle est membre de la Commission juridique.

Je leur ai posé trois questions auxquelles elles m'ont répondu par

écrit sans se concerter. Voici leurs réponses respectives:

Quelles ont été vos impressions lors de votre première entrée au Parlement? Comment avez-vous été accueillies par vos collègues masculins?

Josiane Aubert (JA) – *L'arrivée au Parlement fédéral se fait graduellement, nous ne sommes pas catapultés d'un coup au Conseil national. Dans mon cas, j'ai vécu d'abord deux ans et demi de Constituante vaudoise, puis cinq ans de Grand Conseil avant d'arriver à Berne. L'acclimatation dans le monde politique encore très majoritairement masculin (environ 30% de femmes à Berne) se fait donc graduellement. Dans l'ensemble, les hommes sont très corrects à notre égard, mais ils ont une grande habitude à jouer des coudes et à s'imposer. J'ai donc dû apprendre à me mettre en avant pour exister et défendre mes idées.*

Rebecca Ruiz (RR) – *Mes impressions ont été excellentes même si j'étais très impressionnée par le cadre imposant du Palais fédéral. J'étais aussi très émue de pouvoir accéder à cette fonction. L'accueil de la part de mes collègues a été parfait. Mes collègues de parti vaudoises et vaudois m'ont tout de suite tout expliqué et montré les incontournables.*

Lorsqu'on fait de la politique et qu'on est femme on observe inévitablement des comportements ou des attitudes à notre égard qui ne sont pas les mêmes que ceux qui s'opèrent vis-à-vis de nos collègues masculins. Mais ces petites choses surviennent le plus souvent dans des cadres informels, jamais lors de débats au plénum du Conseil national ou au sein des commissions parlementaires. Heureusement, cela reste marginal!

Pouvez-vous citer quelque chose de négatif (situation, événement) survenu dans vos relations avec vos collègues masculins du fait que vous soyez une femme?

JA – *Je n'ai pas d'anecdote qui relate un affrontement frontal avec un ou des collègues masculins dû à*

mon appartenance à la gent féminine. La problématique est plus subtile... Par exemple, lorsqu'une thématique liée aux femmes est débattue, les fronts se durcissent, les regards et les arguments d'une majorité des hommes politiques deviennent condescendants ou agressifs, c'est selon. Je peux citer dans ce registre les subventions pour la création de structures d'accueil pour les jeunes enfants, la lutte contre l'excision, l'introduction de mesures coercitives contre les entreprises qui n'appliquent pas l'égalité salariale, la valorisation du travail à temps partiel dans les assurances sociales, etc...). A cet égard, le débat au Conseil national sur la lutte contre l'excision a donné lieu à des interventions épiques de collègues masculins, comparant l'excision à cette terrible mutilation masculine qu'est la circoncision! Et appelant l'assemblée à ne pas agir contre l'une sans agir contre l'autre aussi! Le rôle de mâle était atteint dans sa chair.

Homme et femme, aucun d'eux ne peut vivre sans l'aide indispensable de l'autre.

Gandhi

RR – *Les collègues masculins sont pour la plupart extrêmement polis et respectueux. J'ai toutefois entendu des remarques sur d'autres collègues féminines totalement déplacées, portant sur leurs attributs physiques, leur maquillage ou sur leur mode vestimentaire. Ce qu'on n'entendra jamais sur un homme.*

Les expériences personnelles plus désagréables que j'ai vécues n'étaient pas le fait de collègues mais plutôt de personnes extérieures à la politique. J'ai à ce titre un exemple récent. Il y a quelques semaines j'ai dû faire un discours lors d'une remise de prix. Un autre de mes collègues du Conseil national était présent. Lorsqu'il a été appelé sur scène, on l'a invité à le faire en lui disant: «Monsieur le Conseiller national». Lorsque j'ai été appelée, on m'a dit: «Rebecca, c'est à vous». Qu'est-ce qui justifie que je me fasse nommer par mon prénom alors que mon collègue est

forum : Relation hommes-femmes: où en est-on aujourd'hui?

interpellé à travers sa fonction, qui est la même que la mienne? Rien, si ce n'est que je suis une jeune femme à mon sens.

Pouvez-vous citer quelque chose de positif (situation, événement) survenu dans vos relations avec vos collègues masculins du fait que vous soyez une femme?

JA – *Les femmes sont généralement plus directes dans la résolution de conflits et mettent plus facilement sur la table les problèmes relationnels ou de gouvernance; elles les affrontent en face alors que les collègues masculins auraient*

potentiellement tendance à les mettre sous le tapis... J'ai vécu de nombreuses situations de ce type, qui met en évidence que la présence équilibrée de femmes dans les assemblées politiques et dans les sphères dirigeantes est souhaitable et bénéfique. A mes yeux, la complémentarité d'approches entre hommes et femmes est très positive.

RR – *J'ai d'excellentes relations avec mes collègues masculins. Je n'ai toutefois pas d'expérience positive particulière à relever du fait que je suis une femme. Je ne m'attends d'ailleurs pas et ne souhaite pas bénéficier d'avantages en rai-*

son de mon sexe. Personnellement, je travaille consciencieusement mes dossiers et indépendamment du sexe, c'est par ce biais que j'estime faire un travail respectable et méritant attention et écoute.

A chacun de vous, lectrice, lecteur, d'en tirer vos conclusions!

Christiane Betschen

Un savant dosage entre l'éducation et la législation

Loin d'être un débat théorique, la relation hommes-femmes interroge et traverse toutes les cultures et les populations. Cela est d'autant plus vrai lorsque les femmes sont suspectées de soumission du fait de leur origine culturelle, leur appartenance religieuse ou leur tenue vestimentaire.

Elles font alors face à un double défi. Surmonter les difficultés de l'égalité des droits, notamment dans l'accès à l'emploi et l'alignement des salaires, d'une part. Et d'autre part, démontrer au quotidien que leurs choix culturels ou religieux ne sont pas – intrinsèquement – un obstacle à l'amélioration de la condition de la femme. Cela amène parfois des femmes à redoubler d'efforts pour convaincre que leur tenue vestimentaire, par exemple, ne préjuge pas de leur dynamisme professionnel et de leur action pour l'égalité des droits. Ce «délit vestimentaire» s'accompagne d'un florilège de préjugés, plus ou moins acerbes, selon la période et l'origine culturelle. C'est ainsi qu'un morceau de tissu devient pour un certain public, à la fois le symbole de la soumission de la femme, le porte-étendard de revendications politiques et un signe distinctif communautariste. Comment accorder des droits d'égalité à des femmes qui choisissent – apparemment – de s'en priver?

Plus globalement, l'amélioration de la relation hommes-femmes passe par un savant dosage d'éducation et de législation.

La législation est nécessaire pour fixer un cadre, une ligne directrice et une incitation vertueuse. Nécessaire mais insuffisante, puisque malgré l'article

8 de la Constitution fédérale, les différences de salaire persistent, par exemple. Expliquer en permanence, et dès le plus jeune âge, les droits et les devoirs, l'égalité professionnelle et éducative et responsabiliser chacun. Responsabiliser sans culpabiliser. Il faut démontrer que les différences entre les hommes et les femmes sont une richesse dans l'entreprise, et dans les plus hautes fonctions managériales notamment.

Les qualités «féminines», qui soit dit en passant, ne sont pas toujours la propriété exclusive des femmes, sont un atout pour un management plus humain et donc plus efficace, des structures économiques, politiques ou associatives. Constaté une différence de salaire pour un travail identique, entre les hommes et les femmes, est un scandale en soi, et il faut le considérer comme tel. Mais il faut affiner ce triste bilan. Dans quelle catégorie socioprofessionnelle les discriminations sont-elles les plus importantes? Quelle classe d'âge est-elle la plus touchée? Les femmes étrangères ou d'origine étrangère sont-elles concernées au même titre que les autochtones? Dans quel domaine d'activité ce phénomène est-il le plus perceptible? En dressant un bilan géographique, observe-t-on les mêmes écarts de salaire dans tous les cantons?

L'analyse fine de cette situation conduira à personnaliser les solu-

tions. Elles seront juridiques et contraignantes dans certains cas, pédagogiques et co-construites dans d'autres. Fixer des quotas de représentativité des femmes dans les diverses instances publiques et dans les partis politiques est une solution adéquate. Augmenter cette contrainte par l'application de fortes pénalités pour les organisations récalcitrantes donne un signal clair de la direction prise. L'œuvre pédagogique consiste à mettre en avant les «bons élèves», associations, entreprises, institutions. Organiser des workshop et des témoignages pour expliquer les bénéfices de l'égalité. Développer le mentoring de jeunes diplômées par des mairaines expérimentées, impliquer les hommes concernés par ces combats dans des actions communes de sensibilisation.

Enfin, j'affirme avec force que cette bataille n'est pas dirigée contre l'homme, ce n'est pas une guerre des sexes. Il s'agit au contraire d'un combat commun de l'homme et de la femme, contre une ségrégation sociale, tout aussi injuste que les ségrégations raciales ou religieuses.

C'est l'affaire de chacune et chacun d'entre nous. Nous y arriverons ensemble.

Nadia Karmous
Présidente de l'Association culturelle
des femmes musulmanes de Suisse

Il n'y a pas plus grand retard qu'une société où la femme est mise au ban de l'esprit religieux et social. Entendre qu'il ne faut pas serrer la main d'une femme est inacceptable.

Dalil Boubakeur, recteur de la
Grande Mosquée de Paris, 28 juillet 2016

La crèche ou pas?...

Autrefois, la vie était essentiellement paysanne, consacrée à l'élevage du bétail et aux travaux des champs. Les semis puis les récoltes se suivaient au rythme des saisons jusqu'à l'hiver venu, temps de repos pour la nature et les hommes, temps des petites réparations et autres réfections. Parents et grands-parents, adultes, enfants, chacun avait sa tâche, son rôle à jouer et l'on vivait dans le partage et la communication. L'existence avait un sens, les liens familiaux étaient forts et, du plus jeune au plus âgé, chacun s'y trouvait apprécié, écouté.

Tout a changé bien sûr, s'est rationalisé et cette vie à la campagne a presque disparu. Dès lors, que s'est-il donc passé pour que notre société devienne aujourd'hui le reflet d'un tel malaise, d'un tel déséquilibre? Les mouvements féministes auraient-ils manqué de clarté ou été mal compris, eux qui en appelaient à une entraide au sein de la famille, à une égalité des droits mais encore au respect salarial pour un même emploi de l'homme ou de la femme?

Nous assistons aujourd'hui à une curieuse inversion des rôles, les

femmes portant de plus en plus la culotte, tandis que les maris démissionnent et se soumettent, perdent leur autorité. L'épouse ayant suivi l'école de police ou une formation de mécanicien sur machines agricoles, il est évident que le mari n'a qu'à se tenir coi. Le rôle de la femme au foyer étant perçu de manière dévalorisante, madame s'est elle-même créé une vie de galère en optant pour un travail à plein temps. Tôt le matin, et par n'importe quel temps, elle court pour aller déposer son enfant à la crèche, vient le rechercher le soir avant de faire quelques courses et de rentrer pour préparer le repas. Même s'il existe une meilleure entraide au sein du couple, l'emploi du temps au quotidien aboutit à une ambiance survoltée et au désenchantement.

Les divorces sont devenus monnaie courante. Les couples se recomposent en se partageant les enfants comme s'ils étaient des petits pains, ces derniers étant facilement quatre à cinq issus de part et d'autre d'un précédent mariage. Ces enfants-là ne savent plus vraiment à quel saint se vouer, perturbés d'avoir quitté un de leurs parents pour un ou une

remplaçante qu'ils n'ont pas toujours «à la bonne».

Pourquoi la femme qui offrirait sa présence à ses enfants lorsqu'ils rentrent de l'école, les aiderait à faire leurs devoirs, les écouterait, pourquoi ne recevrait-elle pas un salaire pour son travail, puisque l'éducation des enfants en est un? Vaut-il vraiment la peine de vivre à un rythme infernal si l'on compte que les trois quarts de son salaire pour un emploi à plein temps repartent pour payer la crèche ou une maman de jour? C'est un travail que pourraient assumer en alternance le mari ou l'épouse de manière à ce que les enfants soient plus stables, plus équilibrés. Un tout petit, et c'est la nature qui l'a voulu ainsi, aura toujours besoin de la tendresse et de l'écoute de sa mère. Aller contre ces lois, c'est aller à l'envers du bon sens. Rien n'empêche cette maman de reprendre un emploi plus tard lorsque ses enfants auront moins besoin de sa présence.

Christiane Bonder

Une véritable égalité est-elle possible? Si oui, comment y parvenir?

Vaste sujet que celui de l'égalité entre hommes et femmes! Tout aussi vastes sont les réponses que nous pourrions apporter à la question «où en sommes-nous aujourd'hui?». Pourtant, en observant les nombreux pères qui s'occupent de leurs enfants, les maris qui aident leur épouse dans les tâches dites féminines, les femmes accomplissant des métiers d'hommes, les hommes et les femmes luttant sur un même front, le but semble atteint!

Force est de constater que l'homme ne tient plus mordicus à certains comportements et donc que les femmes occupent davantage la place (dixit, avec sérénité, un monsieur d'une ancienne génération).

Etablissant un inventaire non exhaustif des comportements des hommes et des femmes, nous remarquons une complémentarité réjouissante dans tous les métiers: des dames en oenologie, des hommes soignant à domicile leur épouse paralysée, faisant les achats du ménage, s'occupant du linge,

sortant les poubelles, les dames gérant l'administration du ménage et de l'entreprise de leur mari, etc.! Oui, les hommes ont changé, ils sont devenus capables de ne plus se croire les rois, ne plus se penser indispensables en politique et ils partagent sans trop rager les conseils d'administration (dixit une Romande siégeant dans un conseil d'entreprise, en Suisse allemande!).

Notons en passant qu'il n'y a pas d'hoooligans au féminin, que la nouvelle maire de Rome est une jeune femme, que des dix chefs de l'émission «Toute une histoire», neuf sont des femmes, que le gouvernement fribourgeois a adopté un plan pour l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'administration cantonale!

S'il se trouve de nombreuses personnes visant l'égalité, il en existe encore des récalcitrantes. Que celles-ci lisent l'article de Anetka Mühlemann paru dans *24 Heures* du 11-12 juin 2016; elles y apprendront que l'égalité n'est pas un caprice

d'aujourd'hui. Il est dit en substance qu'en 1375 les seigneurs d'Aigremont ont passé leur alpage, la Montagne de Perche, entre Bretaye et Meilleret, entre les mains des habitants de la Forclaz moyennant une répartition qui inclut les femmes «alors qu'à l'époque elles n'héritaient même pas de leur père».

L'égalité entre hommes et femmes mûrit lentement dans l'esprit de bien des gens. Mais il y a encore tant d'inégalités. Le journal *Coopération* du 14 juin dernier en a établi une liste: inégalité des salaires, des perspectives d'avenir, du service militaire, de l'âge de la retraite, une amélioration du partage du deuxième pilier au moment du divorce, une meilleure répartition des travaux ménagers et de l'éducation des enfants au niveau du foyer.

Alors comment parvenir aujourd'hui à une véritable égalité? En favorisant l'éducation à tous les niveaux!

Pierrette Kirchner-Zufferey

L'égalité entre réalité et mirage

Il y a 25 ans, fatiguées d'attendre la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'égalité voté le 14 juin 1981, des centaines de milliers de femmes ont fait grève, unies derrière le slogan: «Les femmes bras croisés, le pays perd pied!». Elles ont arrêté le travail, pas seulement dans les entreprises, mais aussi à la maison: fini les repas, le repassage, les devoirs avec les enfants. Pendant une journée, les femmes ont rendu visible tout leur travail, rémunéré ou non. Ce jour, les femmes ont certes revendiqué l'égalité des salaires, mais elles ont surtout exigé la reconnaissance et la valorisation de l'immense travail qu'elles accomplissent au quotidien sans qu'il soit reconnu.

Qu'en est-il un quart de siècle plus tard? Le bilan est en demi-teinte. Certes bien des choses ont changé. Pourtant force est de constater que l'égalité dans le monde du travail est loin d'être réalisée. Et faire valoir ses droits est tout sauf simple: déposer plainte pour inégalité de salaire reste une expérience pénible, longue, et souvent douloureuse, au point que, malgré la protection contre le licenciement, il est rare que la plaignante soit encore en emploi à la fin du processus. Les pressions de l'employeur sont telles que la salariée est le plus souvent contrainte de quitter l'entreprise si elle veut préserver sa santé psychique. C'est pourquoi, la responsabilité de faire respecter la LEg ne peut reposer sur les seules épaules des salariées.

Pour réaliser l'égalité, il est nécessaire qu'une autorité publique fasse appliquer la loi et que des sanctions soient prévues pour les employeurs qui refusent de le faire. Or si, après de longues tergiversations, le Conseil fédéral a fini par reconnaître qu'une révision de la LEg était nécessaire, il a accouché d'un projet bien trop timide. Malgré cela, le patronat est monté aux barricades refusant ce qu'il considère comme une «ingérence étatique»¹. Après avoir instrumentalisé l'égalité pour imposer l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, il ne se gêne pas d'affirmer la bouche en cœur que «les métiers typiquement féminins sont moins exigeants en termes de capital humain. Ils sont en conséquence moins bien payés»². Des propos qui justifient les inégalités et qui tirent un trait sur plusieurs décennies de

combats féministes qui ont permis de déconstruire les inégalités, de les rendre visibles et de les délégitimer. De plus en plus souvent, on en vient à considérer que tout ce qui explique une inégalité ne relève pas de la discrimination et ne pose dès lors pas de problème. Selon cette logique des facteurs comme l'âge, l'ancienneté, le niveau de formation, l'état civil, le statut de séjour, la position professionnelle, le niveau de compétence, les groupes de professions, la taille de l'entreprise, la branche, la région, le taux d'activité, le type de salaire, l'existence ou non d'accords salariaux ne seraient pas discriminatoires et justifieraient donc un traitement salarial différent entre les femmes et les hommes.

*De même qu'il ne peut pas
vivre sans oxygène, l'homme
ne peut pas vivre sans femme.*

Pierre Desproges

Autant dire adieu à toute politique de l'égalité! Car, la très grande majorité des hommes et des femmes ne font pas les mêmes métiers, ne travaillent pas dans les mêmes branches, n'ont pas les mêmes taux d'activité, n'évoluent pas de la même manière durant leur vie professionnelle. Bref les parcours de vie des femmes et des hommes ne sont pas les mêmes, les femmes restant prioritairement assignées à la sphère domestique. Ainsi, en Suisse, seulement 40% des femmes travaillent à plein temps contre la majorité des hommes (84%); ce taux tombe à 13% pour les mères d'enfants de moins de six ans alors qu'il est de 86% pour les pères. Ce fait indique très clairement que, malgré un discours édifiant, la politique actuelle en matière d'accueil pré et parascolaire est nettement insuffisante et que la notion de «plein temps» ne vaut que pour la moitié masculine de la population, la majorité des femmes et la quasi-totalité des mères de jeunes enfants étant reléguées à une définition d'activité professionnelle «atypique».

Pour faire avancer l'égalité dans les faits, il est impératif de développer un véritable service public de l'accueil des enfants, garantissant l'accès à tous les parents, sur tout le territoire, ainsi qu'un accueil de

qualité. Sans oublier de garantir de bonnes conditions de travail et de salaire à un personnel à 98% féminin... car même déléguée à l'extérieur du foyer, la prise en charge des enfants en bas âge reste une affaire de femmes. Parallèlement, une réforme progressiste du droit du travail suisse serait urgente pour redéfinir à la baisse la notion de «plein temps» et pour élargir les congés payés pour les parents

Ces mesures pour les familles – quelles que soient d'ailleurs leur forme et composition – doivent être complétées par la reconnaissance du travail des proches aidants. Tenant compte de l'évolution de la société, il est nécessaire de garantir des congés payés et d'autres aménagements pour les personnes qui prennent soins d'un proche, ainsi que d'élargir le panel de structures d'accueil et d'accompagnement pour les personnes adultes et/ou âgées dépendantes. Pour cela, outre la volonté politique, il est nécessaire d'investir des moyens financiers importants. Or c'est le contraire qui a le vent en poupe: politiques d'austérité, cadeaux fiscaux aux riches et aux entreprises, remise en cause des acquis sociaux, concentration des salaires et des richesses en haut de la pyramide sociale. Dans ces conditions, reconstruire une mobilisation des femmes est nécessaire afin de redonner souffle à nos revendications et dépasser une égalité de vitrine, qui se plaît à montrer quelques femmes ayant réussi, alors que la majorité continue à vivre les inégalités au quotidien. Sans quoi l'égalité dans les faits restera un mirage.

Michela Bovolenta, secrétaire SSP

¹ Centre patronal vaudois, novembre 2015.

² Avenir suisse, novembre 2015.

Inégalité, vraiment?

Il faut que [la femme] se débarrasse de l'absurde notion du dualisme des sexes, autrement dit que l'homme et la femme représentent deux mondes antagonistes.

Emma Goldman, 1906

Ainsi posée, la question est sans réponse! Egalité entre hommes et femmes? entre jaune et blanc d'œuf? entre atomes d'hydrogène et d'oxygène? mère et enfant? soleil et lune? A vouloir égaliser ces éléments indissociables, on ne peut que partager les couples, faire une omelette, tuant le poussin, se priver de H₂O, isoler qui vient de naître et chambarder la course des astres!

Le monde est ainsi fait que tous ses composants sont complémentaires, et il ne perdurera que tant qu'ils le demeureront. C'est que la nature ne connaît pas d'inégalités, elle est un tout indissociable et le monde des humains qui l'habite l'est tout autant. Sa cohésion harmonieuse est assurée depuis la nuit des temps grâce aux liens vitaux tissés entre ses constituants solidaires.

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé, écrivait Lamartine; qu'un seul des innombrables rouages de la machine universelle vienne à se gripper et la vie s'étiole, dégénère et périt. Certes la nature, plus que ses humains, en répare sans cesse les fractures. Elle raccommode avec acharnement les liaisons désunies et punit les hommes qui les distendent et les brisent. Mais comme à l'impossible nul n'est tenu, le secours de la nature a des limites que la science des hommes est incapable de franchir.

Réparatrice des pannes chroniques de la vie sur terre, la nature outragée ne parvient plus à la remettre en état tant l'humanité la détraque. Espérer, comme le font les pollueurs insensés, qu'elle mette hors d'état de nuire nos déchets atomiques, qu'elle digère nos gaz à effet de serre ou qu'elle ressuscite les espèces exterminées est pure illusion. Le Christ aurait marché sur l'eau, multiplié les pains, changé l'eau en vin et ranimé les morts, mais ce ne sont là que miracles et la nature pragmatique n'en fait pas!

Il est des désordres anodins qu'un bon coup de balai suffit à faire oublier. D'autres, irrémédiables, se dérobent à tout acharnement des hommes et de la nature. Ils résultent de la rupture des liens entre les êtres vivants, comme celle de la fission des liaisons entre atomes. Chez les humains, ces clivages les fractionnent entre genres, races, âges, origines, générations, croyances. D'autres discriminations, plus surnoisées les partagent entre enrichis et démunis, compétents et ignares, bouseurs et rêveurs, célèbres et ringards, dominants et esclavagés, élus et électeurs, sportifs et pantouflards...

La «servilisation» capitaliste a succédé aux civilisations qui l'ont précédée: l'«Occidentale» qui fut mondialisée, «Chrétienne» devenue matérialiste ou celle «des Lumières», plongée dans l'obscurantisme. Elle a réussi en peu de siècles le tour de force d'atomiser l'humanité en une nuée d'électrons libres éparpillés dans l'éther sociétal. Ce désordre-là, dont on a peine à en ramasser les débris, est la cause de notre misère. Leur énumération inquiète, tant on a peine à détacher les étiquettes adhésives spécifiant la catégorie à laquelle on appartient

et qui furent collées sur le front de chacun de nos semblables. Pourtant, c'est bien au vu de ces stigmates-là que les Etats laissent périr ceux qui sont marqués «Migrants», qu'ils massacrent les «Ennemis», affament les «Sous-développés», exploitent les «Chômeurs», chassent les «Mendiants»... et dénigrent les «Femmes».

Le saucissonnage de l'humanité en catégories arbitraires résulte des savantes manœuvres que des mâles parvenus et accapareurs ont opérées pour accaparer et parvenir davantage. Bien que de plus en plus minoritaires, ils ont appliqué à la lettre le «diviser pour régner» profitant du moindre signe distinctif entre les êtres pour les écarter d'un monde dont ils veulent être les seuls maîtres. Pour eux, en ce qui concerne l'étiquette «Femme», sa place serait à la maison, son droit réduit à se taire et son isolement résulterait de sa seule modestie.

Par cette stratégie sournoise, un ramassis de mâles frustrés a réussi à dominer la nature, le monde et sa population pour leur bon plaisir et le malheur de leurs piétailles. Sans que l'on ne puisse l'expliquer vraiment, ce sont eux et eux seuls qui commandent, gouvernent, accaparent, s'enrichissent, jugent, répriment et massacrent. Y aurait-il encore quelques guerres, dictatures, banqueroutes, catastrophes sans ces hommes-là? Point, et les rares femmes qui les miment aveuglément, ils les traitent de potiches et boniches.

La soi-disant inégalité entre homme et femmes n'est qu'une construction réductrice: le couple ne fait qu'un ou l'humanité s'effondre. S'il y a inégalité entre genres c'est qu'elle est entretenue par ceux qui se veulent dominants. Ces mâles cupides prétendent que l'avoir et le pouvoir auraient autant d'intérêt que la vie, or leur magot ne peut dédommager la nature, ni leur orgueil, la soumettre.

Quémander l'égalité entre êtres complémentaires et dépendants les uns des autres est le plus stupide des oxymores: la femme à barbe ou l'homme en cloque font bien rire. Plutôt que de vouloir égaler l'inégalable, débarrassons-nous du fatras de préjugés qui leurrent, aveuglent et divisent. Alors tous égaux, femmes et hommes, noirs et blancs, maîtres et esclaves, riches et pauvres, croyants et athées, ayant arraché et jeté leurs étiquettes dans la poubelle de l'histoire, l'humanité pourra enfin renaître de ses maux et tenter de survivre.

François Iselin

*...C'est pas d'un cerveau féminin
Qu'est sortie la bombe atomique
Et pas une femme n'a sur les mains
Le sang des Indiens d'Amérique
Palestiniens ou Arméniens
Témoignent du fond de leurs tombeaux
Qu'un génocide c'est masculin
Comme un SS, un torero
Dans cette putain d'humanité
Les assassins sont tous des frères...*

(Extrait de Miss Maggie, Renaud)



Michel Buenzod, l'homme engagé, l'écrivain Editions de l'Aire, Vevey, sous la plume de Pierre Jeanneret

Je ne vais pas vous raconter la biographie de têtes couronnées ni celle de stars du cinéma, mais celle d'un homme de chez nous mort en 2012 qui revit sous la plume de l'historien Pierre Jeanneret, livre paru aux Editions de l'Aire, à Vevey, dont le titre est «Michel Buenzod, l'homme engagé, l'écrivain». Partagé en deux parties, le livre relate la vie politique de Michel Buenzod, et la deuxième partie son œuvre écrite.

Né à Paris d'un père suisse et d'une mère russe, le petit Michel était un élève moyen, qualifié de «mauvais esprit» parce que trop plein d'imagination. Dès 1934 se prépare à Paris le Front populaire. En pleine adolescence le jeune garçon se met à lire l'*Humanité* et des brochures marxistes; ainsi il s'imprègne de protestations libertaires, sociales et communistes. Arrive le grand bouleversement de la crise économique et l'amorce de la Seconde Guerre mondiale. La famille Buenzod est obligée de revenir en Suisse dès 1935.

Toute sa vie, Michel restera attaché à Paris, la ville de son enfance. En

Suisse, ses premières études sont plutôt chaotiques, mais il est un lecteur boulimique. Déjà intéressé par la politique, il en devient un acteur actif en combattant les tendances pro hitlériennes qui se manifestent en Suisse. Il travaille pour la revue *Traits* résolument ancrée à gauche et, en 1945, il en devient le rédacteur en chef. Il a 25 ans et marche sur les pas d'hommes comme André Muret, l'helléniste André Bonnard et surtout le professeur Edmond Gilliard. A l'époque tout ce qui avait un fumet communiste était interdit en Suisse, donc Michel Buenzod passa dans la clandestinité. Membre du Parti ouvrier populaire (POP) il en est exclu en 1951 pour «rigorisme communiste.» Durant 35 ans d'exclusion, il ne cessera jamais de militer pour des causes comme le Mouvement de la Paix.

En 1954 il lance le journal *Contacts* dans lequel il réunira des articles signés d'intellectuels romands comme Georges Haldas, Jeanlouis Cornuz, Anne Cunéo, Vahé Godel, etc. En 1958 il est nommé président romand du Mouvement suisse contre l'arme-

ment atomique et en même temps il est très actif à l'Association vaudoise des parents d'handicapés mentaux et à la construction du centre spécialisé de Vernand près de Lausanne.

Michel Buenzod a connu son heure de gloire littéraire lors de la publication de son livre *La Fabrique du corps* consacré à André Vesale, l'anatomiste flamand du 16^e siècle, le premier à pratiquer la dissection, livre qui lui a valu le prix des auditeurs de la Radio suisse romande. Par la suite, plusieurs pièces de théâtre radio-phonique ont été mises en ondes et diffusées à côté d'œuvres théâtrales à succès.

C'est grâce à Pierre Jeanneret, historien et journaliste d'une grande rigueur qu'on peut retrouver la vie passionnante d'un homme du siècle dernier qui a donné le meilleur de l'humain tout au long de sa vie.

Mousse Boulanger

Suicide de l'Occident, suicide de l'humanité? Michel Rocard, Flammarion, 2015

L'ancien Premier ministre français, qui est récemment décédé, a rédigé un ouvrage de plus de 400 pages qui est en quelque sorte son testament politique. Au cours de sa vie publique, il a toujours pris soin de conjuguer action et réflexion, engagement politique et travail idéologique. Avec sa grande connaissance des gens et des problèmes, il a analysé objectivement les évolutions de la société occidentale. Aujourd'hui, son constat est sans appel: notre société est en train de se suicider.

La liste de ses inquiétudes peut se résumer en trois points: la spéculation et la cupidité ont asphyxié l'économie; la marchandisation étouffe l'humanité; le ravage de la niche écologique menace la vie. Mais le précipice a beau s'approcher dangereusement, nous continuons allègrement notre marche vers l'effondrement.

Michel Rocard n'hésite pas à aborder les thèmes les plus divers. Quelques

titres des différents chapitres de son livre: la mort lente du politique; le monde malade de l'argent; le Dieu Marchandise; déshonneur d'une profession: la banque; comment meurent les sociétés. L'analyse est sans complaisance et fait douter de la capacité des humains de préserver l'avenir.

«Toutes les menaces évoquées dans ce livre, qu'elles concernent la violence, le climat, le désordre financier, le chômage, la précarité ou le mal de vivre, ont des causes distinctes les unes des autres. Mais elles interfèrent et se cumulent. L'humanité n'échappe pas à la nécessité de les traiter toutes à la fois et même en fonction les unes des autres. Il faut arriver à ce que les résolutions spécifiques de chacune d'elles n'aient aucun effet collatéral négatif aggravant telle ou telle autre». Ces propos de Michel Rocard montrent bien la vision globale de l'homme.

L'auteur insiste sur le fait qu'il faut instituer l'art de vivre ensemble. «De la même façon que peuples et nations sont inextricablement liés les uns aux autres, les êtres humains au sein d'une société sont inévitablement entremêlés. L'existence et le bien-être de l'un ne peuvent être indépendants de la société dans son ensemble en ce qu'elle offre un cadre de vie, les moyens de la réussite, une éducation, un espace de sociabilité et de sécurité physique, intellectuelle et juridique».

Et sa conclusion est sans équivoque: «Comment continuer à accepter les règles de la société quand celle-ci est génératrice de situations aussi inégales et injustes?»

Rémy Cosandey



Le Royaume-Uni et la prise en compte de la diversité

L'élection récente d'un candidat travailliste, fils d'immigrés pakistanais, au poste de maire de Londres est un événement. Il est le premier maire de religion musulmane d'une capitale européenne (cela avant le «Brexit»). Né à Londres en 1970, Sadiq Khan a été élu par près de 7 millions de Londoniens mais aussi par plus d'un million de citoyens des 54 autres Etats membres du Commonwealth et par plus de 500.000 ressortissants des 27 autres membres de l'Union européenne. Rappelons qu'il a obtenu 57% des voix.

D'après *La Lettre de la citoyenneté* No 141
www.lettredelacitoyennete.org

Allemagne, des milliers de manifestants contre le racisme

Le dimanche 19 juin, des milliers d'Allemands ont formé des chaînes humaines contre le racisme dans les plus grandes villes du pays. Ils protestaient contre une forte hausse des attaques contre les étrangers. 33.000 personnes ont participé à cette marche et aux chaînes humaines, dont 9000 à Berlin et 4000 à Munich.

D'après *24 Heures* du 20 juin 2016

Innover pour un autre monde

Et si la presse décidait de faire part, non seulement des catastrophes en

tout genre qui secouent la planète mais aussi des magnifiques initiatives prises ici ou là pour améliorer la vie des gens? C'est ce qu'ont décidé, les 25 et 26 juin derniers, 55 médias du monde entier, dont *24 Heures*, qui présentent de concert quelques-unes de ces réussites.

Concernant le recyclage, par exemple, on apprend qu'en Grèce, un jeune entrepreneur recycle les algues mortes accumulées au long des côtes grecques en un matériau naturel à partir duquel il est possible de créer des produits et accessoires recyclables. La première coque de smartphone faite d'algues a été lancée à la mi-mai et la planche d'algues pourrait remplacer certains produits en bois... ou comment un simple déchet peut devenir un produit fini utile.

Dans le domaine «Energie», on passe d'une lampe fonctionnant au sel de mer aux Philippines à des lampes dites «phytolampes» au Pérou générant 300 lumens grâce à la photosynthèse. Dans le domaine «Egalité», en Arabie saoudite, *Jahanamiya*, un magazine en ligne fait par et pour les dames permet aux Saoudiennes d'élargir leurs horizons et aussi de rejeter le portrait ultra simplifié des femmes que dressent les médias occidentaux. Publié en anglais, il paraît aux quatre saisons et fait appel à des artistes et des graphistes de la région.

Dans le domaine «Logement», la réhabilitation de la technique ancestrale de

la voûte nubienne est en cours au Burkina Faso. Ce procédé venu du Haut-Nil permet de construire avec des matériaux locaux, un outillage basique et des compétences relativement simples des habitations aux toitures voûtées réalisées sans coffrage, solides, confortables et économiques. Après 14 ans de sensibilisation, de formation d'entrepreneurs locaux, le modèle est en passe de décoller.

Merci donc à *Impact Journalism Day by Sparknews* qui porte à notre connaissance ces initiatives positives qui changent le monde. Adresse Google: Impactjournalism

Une Brenassière en Slovaquie

Du 23 au 30 juillet s'est tenu à Nitra (capitale régionale slovaque) le 101^e Congrès mondial d'espéranto. Mireille Grosjean des Brenets, fidèle lectrice de *l'essor* (voir son poème en page 2), a pris part à cette rencontre qui a réuni 1200 participants de 59 pays. Elle a notamment débattu sur la justice sociale et la justice linguistique.

L'avenir de la voiture

La voiture, déesse sacrée de l'homo erectus moderne, sème le plomb dans la nature. Aura-t-elle à l'avenir du plomb dans l'aile? Notre ami Bernard Walter, à qui on doit cette formule, pose bien le problème. Actuellement, les défenseurs de l'automobile cherchent à augmenter la part financière attribuée aux routes, les voies de circulation sont encombrées et les bouchons qui en découlent provoquent des millions d'heures d'attente. En 2016, la voiture est devenue synonyme de liberté: grâce à elle, on peut aller où et quand on veut. Mais elle produit également des émissions de CO₂, source de pollution et de réchauffement climatique. Le scandale des moteurs diesel des voitures VW montre que certaines marques ne re-

culent devant rien pour augmenter leurs ventes.

Alors que faire? Prendre plus souvent les transports en commun? Favoriser le covoiturage? Diminuer les voyages qui ne sont pas indispensables? Accélérer la recherche pour produire des véhicules moins gourmands en énergie? Nous tenterons de répondre à toutes ces questions dans le prochain numéro de *l'essor*:

Chers amis lecteurs, nous attendons vos contributions et surtout vos solutions à ce sujet jusqu'au 15 septembre 2016.

L' e s s o r

Journal indépendant travaillant au rapprochement entre les humains et à leur compréhension réciproque.

Rédacteur responsable
Rémy Cosandey
Léopold-Robert 53
2300 La Chaux-de-Fonds
032/913 38 08; remy.cosandey@gmail.com

Équipe de rédaction
Christiane Betschen, Mousse Boulanger,
Rémy Cosandey,
Yvette Humbert Fink, Susanne Gerber,
François Iselin, Marc Gabriel Jehouda,
Pierre Lehmann, Emilie Salamin-Amar,
Edith Samba, Bernard Walter.

Administration et retours
L'Essor – Abonnements
Tunnels 16
2300 La Chaux-de-Fonds
ou par courriel : info@journal-lessor.ch
www.journal-lessor.ch

Abonnement annuel : CHF 36.–
Compte postal : Journal l'Essor, 12-2620-0

Composition et impression
Société coopérative du Journal
de Sainte-Croix - 1450 Sainte-Croix

L' e s s o r - ISSN 1023-5663

d é l a i p o u r l e p r o c h a i n n u m é r o : 1 5 s e p t e m b r e 2 0 1 6
p r o c h a i n f o r u m : L ' a v e n i r d e l a v o i t u r e